



PREREQUIS/PUBLIC

- Aptitude médicale au travail en hauteur.
- Personnel amené à utiliser un harnais pour des accès en hauteur.



DUREE

7 heures



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : exposé théorique, démonstration et explication du formateur, manipulation du matériel, scénario et mise en situation.
- Matériel : plateau technique, EPI classe 3.
- Ressources : support PowerPoint, livret de formation.
- Intervenant : CQP Technicien cordiste.



MODALITES D'EVALUATION

- Test de positionnement.
- QCM.
- Exercice pratique.
- Questionnaire de satisfaction.



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation applicable au travail en hauteur.
- Acquérir les compétences dans la mise en œuvre du harnais et des différents dispositifs de liaison antichute.



PROGRAMME

MODULE THEORIQUE

- 1) La réglementation applicable au travail en hauteur
 - Réglementation européenne et nationale.
 - Statistiques nationales.
 - Définition du travail en hauteur et des chutes de hauteur.
 - Obligations des employeurs et des salariés.
 - Droit d'alerte et droit de retrait.
 - Le plan de prévention et le PPSPS.
- 2) Les moyens de protection collective contre les chutes

- Les équipements permanents.
- Les équipements temporaires.
- Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP).
- 3) Les équipements de protection individuelle contre les chutes
 - Les casques, les gants et les chaussures.
 - Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, sangles, antichute, connecteurs.
 - Description et conditions d'utilisation du harnais.
- 4) Les points d'ancrages et amarrages
 - Points d'ancrage.
 - Les amarrages.
 - La ligne de vie.
- 5) Conséquences d'une chute
 - Facteur de chute.
 - Force de choc.
 - Effet pendulaire / Tirant d'air.
 - Organisation des moyens de secours.
- 6) Maintenance des EPI antichute
 - Vérification et contrôle des EPI.
 - Règles d'entretien et de stockage.

MODULE PRATIQUE

- Contrôle des EPI.
- Réglage et mise en œuvre du harnais.



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Modalités d'accès :

- Par l'employeur (plan de développement des compétences/OPCO),
- A l'initiative du salarié (plan de développement des compétences/fonds propres),
- Par un particulier (fonds propres/France compétences).

Délais d'accès :

- En intra (groupe de 1 à 6 pers) : dates et horaires choix. La formation doit avoir lieu sur le site de l'entreprise.
- En inter-entreprises : pas de session inter.



TARIF

Nous consulter.



ACCESSIBILITE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de bien vouloir nous le signaler au préalable afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires.



TAUX DE REUSSITE

100%



TAUX DE SATISFACTION

99%